

ENM**ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE****FORMATIONS
PROFESSIONNELLES SPÉCIALISÉES****Experts chargés de l'expertise
des victimes d'actes de terrorisme**

En application de l'article 9 du décret du 27 novembre 2020, l'École nationale de la magistrature vous propose une formation spécifique sur l'expertise des victimes d'actes de terrorisme. 60 places sont offertes. La formation est gratuite et se déroule sur 4 jours.

**Vous êtes expert judiciaire spécialisé en
évaluation des dommages corporels ?**

Formation spécifique sur l'expertise des victimes d'actes de terrorisme

4 jours · 60 places · Gratuit

**Cadre textuel**

L'article 64 de la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

Ce texte a **simplifié le parcours procédural des victimes d'actes de terrorisme** en donnant compétence exclusive au tribunal judiciaire de Paris (juridiction d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme (JIVAT)), pour traiter en matière civile le contentieux de leur indemnisation, qu'il s'agisse des recours formés contre les décisions du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), ou des demandes en réparation formulées contre les auteurs.

Il a par ailleurs prévu que **seuls les médecins spécialisés en évaluation des dommages corporels inscrits sur les listes des experts judiciaires dressées par les cours d'appels pourraient désormais être chargés de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme**, que cette expertise soit ordonnée par la JIVAT en phase contentieuse, ou diligentée par le fonds de garantie en phase amiable.

Pour accompagner les experts qui interviennent en ce domaine, l'article 9 du décret du 27 novembre 2020 a complété le décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires pour prévoir que « **les médecins spécialisés en évaluation des dommages corporels inscrits sur les listes des experts judiciaires dressées par les cours d'appel qui ont démontré un intérêt pour l'examen médical des victimes de terrorisme** »

peuvent « suivre une formation sur les enjeux spécifiques de leur prise en charge dispensée par l'École nationale de la magistrature ».



Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est de permettre aux experts judiciaires qui entendent être missionnés pour réaliser des expertises de victimes d'actes de terrorisme de situer leur rôle particulier à ce titre, et d'intégrer les spécificités de ce type d'expertise, tant au plan procédural, qu'au niveau de leur mission et des préjudices à évaluer.



Méthodes et modalités pédagogiques

La formation est destinée aux experts judiciaires médicaux inscrits à titre définitif sur les listes des cours d'appel dans les spécialités « Médecine légale du vivant », « Dommage corporel et traumatologie séquellaire », « Psychiatrie d'adultes ou Pédopsychiatrie », qui ont déjà une activité d'expertise significative.

Cette formation d'une durée de 4 jours fait intervenir des spécialistes de la matière (avocats, magistrats, médecins, experts, associations de victimes et d'aide aux victimes) et permet d'appréhender les savoirs et d'expérimenter des mises en pratique.

4 journées de formation à l'ENM PARIS

Lundi 10 mars 2025
de 9h00 à 17h00

Le rôle et la place de l'expert chargé de l'expertise des victimes
L'expertise des victimes d'actes de terrorisme : les spécificités liées au cadre procédural.

Mardi 11 mars 2025
de 9h00 à 17h00

L'expertise des victimes d'actes de terrorisme : les spécificités liées aux préjudices et à la mission de l'expert.

Mercredi 12 mars 2025
de 9h30 à 16h45

Focus sur les fondamentaux des opérations d'expertise des mineurs, l'évaluation des préjudices psycho-traumatiques et les blessures de guerre.

Jeudi 13 mars 2025
de 9h30 à 17h00

Mise en pratique - les spécificités liées à la mission de l'expert chargé de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme et aux préjudices à évaluer.



Candidatures

Si vous êtes intéressé, vous pouvez adresser votre candidature avant le 31 décembre 2024 à l'adresse suivante : expertsterro-formation.enm@justice.fr.

Pour la sélection des candidatures, l'ENM tiendra compte des éléments suivants :

L'expérience du candidat, qui devra avoir effectué un nombre significatif d'expertises d'évaluation des préjudices en dommage corporel dans les 3 années précédentes, et avoir une certaine ancienneté dans les fonctions d'expert ;

La motivation du candidat, qu'il devra expliciter dans une lettre de motivation retraçant son parcours et détaillant son activité actuelle, accompagnée d'un CV.



Informations pratiques

- La présence aux quatre journées de formation est obligatoire.
- Les frais engendrés par la participation aux journées organisées en présentiel peuvent être pris en charge par l'ENM dans les conditions de sa politique de voyage.

CONTACT : expertsterro-formation.enm@justice.fr

[Consulter la page dédiée aux experts judiciaires](#)



École nationale de la magistrature
10, rue des Frères Bonie | 33080 Bordeaux Cedex
8, rue Chanoinesse | 75004 Paris

enm.justice.fr